

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécy  
séance du 5 juin 2023**

**Date de la convocation**  
31/05/2023

**Date d'affichage**  
31/05/2023

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 14  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an 2023 et le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mr Aurélien LAUNAY)

Secrétaire de séance : Mme Elodie BRAS

**Réf : 2023\_018**

**A l'unanimité**  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Détermination des taux d'avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommés au grade considéré.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale)

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 mai 2023

**Mention exécutoire : Oui**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture de Bourges  
le 12/06/2023

Et publication ou notification  
du 12/06/2023

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades d'avancement</b>	<b>Taux (en %)</b>
ATSEM Principal 2ème classe	ATSEM Principal 1ère classe	100%
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	100%
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

La proposition ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le *12 juin 2023*

Le Maire

Le secrétaire de séance



*[Handwritten signature in blue ink]*